



Ecole de musique intercommunale
de la Côte Roannaise

Groupement pour l'Action Musicale Et Culturelle de la Côte Roannaise

Ecole agréée par le Département de la Loire et Roannais Agglomération

Reconnue d'Intérêt Général

12, route de la Goura 42370 St André d'Apchon

Téléphone : 04 27 62 21 16 - Courriel : contact@gamec.fr

Web : www.gamec.fr www.facebook.com/gamec.musique

SIRET : 43001029800015

AVIS DE VACANCE DE POSTE : FLUTE TRAVERSIERE

Le GAMEC recrute un·e professeur·e de flûte traversière à temps non complet. Ce poste est placé sous la responsabilité du Président et par délégation sous la responsabilité de la directrice. Le poste est à pourvoir au 1^{er} septembre 2023.

CONTEXTE :

Le GAMEC assure la formation artistique (formation musicale, instrumentale, musique d'ensemble et théâtre) des élèves inscrits. C'est une importante école de musique associative du Département de la Loire (135 élèves et 40 choristes). Le GAMEC applique le schéma départemental d'enseignement artistique du Département de la Loire, et le schéma d'orientation pédagogique national de 2008, au sein du Réseau d'Enseignement Artistique de la Loire (REAL).

Le GAMEC conventionne avec des associations de pratique amateur. Au travers de la convention, le GAMEC noue des liens partenariaux privilégiés en termes de projets, d'échanges et de participations communes.

TEMPS DE TRAVAIL ET AFFECTATION :

Contrat à temps non complet (3h en 2022/2023). Lieu d'affectation géographique : 12 route de la Goura, 42370 St André d'Apchon.

HORAIRES :

En fonction des disponibilités du professeur et des élèves.

RETRIBUTION : Conditions statutaires de la Convention Collective de l'Animation.

MISSIONS :

L'enseignement de la flûte traversière à des élèves enfants et adultes de niveaux et de profils variés sous forme de cours individuels et/ou collectifs.

Travailler en collaboration avec les autres professeurs de l'école.

Promotion des ensembles de l'école par l'incitation de ses élèves à y participer.

Participation aux ensembles de l'école (orchestre d'élève, ensembles occasionnels).

Participation à la mise en œuvre et à la réalisation des heures musicales, concert des professeurs et tout projet interne de l'école ou avec ses partenaires.

Participation aux réunions pédagogiques internes ou sur l'Agglomération.

Assurer Le suivi des études et l'évaluation des élèves.

Participation à la préparation et à la réalisation des examens avec les équipes pédagogiques du territoire.

COMPETENCES REQUISES :

Titulaire du DE ou équivalent pédagogique.

Expérience de l'enseignement en école de musique (cours individuels et pratique d'ensembles).

Capacité à travailler en équipe et avec les différents partenaires.

Savoir faire preuve d'initiative et d'autonomie.

Connaissance du milieu associatif musical.

DEPOT DE CANDIDATURES :

Les candidatures (CV + lettre de motivation et tout autre document jugé utile) sont à transmettre par mail ou par courrier postal à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 31 mai 2023.**

Voie postale : GAMEC, à l'attention du Président, 12 Route de la Goura 42370 Saint André d'Apchon

Voie électronique : president.gamec@laposte.net

POUR TOUT COMPLEMENT D'INFORMATION :

Jean-Luc REYNARD, Président : president.gamec@laposte.net ou 06.88.76.83.02

Catherine THINON, Directrice : direction.gamec@gmail.com ou 07.63.91.47.39.